



Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 02/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le deux février à quatorze heures trente, le Conseil Syndical, s'est réuni dans la salle Toulouse-Lautrec du Domaine de la Mouline à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Liste des délibérations :

1- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 03/12/2020

Finances

2.1- Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Ressources humaines

3.1- Modification du tableau des effectifs

Transition énergétique

4.1- Convention de partenariat SDET - Pôle Territorial Albigeois Bastides « MOBELUSACTEURS »
4.2- Demandes de subvention pour les missions liées à la transition énergétique

Membres titulaires présents : 41 (délibérations n°1) 40 (délibération n°2.1 à 4.2)

Jean-Paul **ALRAN**, Alain **ASTIE**, Jean-Charles **BALARDY**, Bernard **BARRIER**, Denis **BAYLE**, Alain **BOUISSET** (pouvoir de Jacques **BIAU**), Michel **BUFFEL**, Sylvain **CALS**, Alain **CLERGUE**, François **COLLADO**, Vincent **COLOM**, Elian **COMENT**, Jean-Luc **DARGEIN-VIDAL** (pouvoir de Jean **ESQUERRE**), Alex **DE NARDI**, Jean-Luc **ESPITALIER**, Jean-François **FALGAYRETTES**, Jean-Marc **FEDOU**, Didier **GAVALDA**, Lionel **GERVAUX**, Gilles **GINESTET**, Gaëtan **GÖBBELS** (délibérations n°1), Jean-Pierre **GOS**, Emile **GOZE**, Frédéric **ICHARD** (pouvoir de Gaëtan **GÖBBELS** délibération n°2.1 à 4.2), Eric **LEROUX**, Nicolas **LEROUX**, Marc **MADERN**, Didier **MAHOUX**, Jacques **MAURY**, Daniel **MAYNADIER**, Marc **MONTAGNÉ**, Alain **OURLIAC**, Vincent **RECOULES**, Francis **REMIOT**, Henri **REYJAUD** (pouvoir de Patrice **JACQUET**), Michel **SABLAYROLLES**, Jacques **SALVETAT**, Jean-Marc **SOULAGES**, Jean-Marc **TARROUX**, Myriam **VIGROUX**, Olindo **VIVAN**

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3 (délibération n°1) 4 (délibérations n°2.1 à n°4.2)

Jacques **BIAU** (pouvoir à Alain **BOUISSET**), Jean **ESQUERRE** (pouvoir à Jean-Luc **DARGEIN-VIDAL**), Gaëtan **GÖBBELS** (pouvoir à Frédéric **ICHARD** délibération n°2.1 à 4.2), Patrice **JACQUET** (pouvoir à Henri **REYJAUD**)

Membres titulaires excusés : 15

Christian **CAYRE**, Pierre **ESCANDE**, Saïda **FAKIR**, Michel **FARENC**, Sylvain **FERNANDEZ**, Serge **GAVALDA**, Christian **HAMON**, Joël **IMBERT**, Frédéric **JOURDE**, Alain **LEMONNIER**, Noël **MEYSSONNIER**, Jean-Claude **PINEL**, Jean-Paul **RAYSSAC**, Didier **VALAX**, Jean-Claude **VERNIER**

1 - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 03/12/2020

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil syndical du 03 décembre 2020 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, qui avaient participé à la dernière réunion du Conseil syndical :

- **Approuve le procès-verbal du Conseil syndical du 03 décembre 2020.**

(1 vote contre de M. Lionel GERVAUX)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 02 février 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



FINANCES

2.1 – Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Monsieur le Président expose que selon les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le Rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.).

Le Rapport d'orientation budgétaire vise à préparer le budget pour l'année à venir sur les bases du contexte socio-économique et de la situation financière de la collectivité.

C'est l'occasion de définir les priorités financières pour la préparation du budget primitif du Syndicat. Cette première étape du cycle budgétaire constitue un élément stratégique de notre communication financière.

Ce débat en séance publique après inscription à l'ordre du jour, ne donne pas lieu à un vote, mais une délibération, enregistrée au procès-verbal de la séance, qui constatera la tenue des débats.

Dans un contexte économique national particulièrement contraint, la marge de manœuvre pour nos syndicats est étroite. Pour autant, l'ancrage territorial de notre collectivité locale et son activité constituent un vecteur indispensable en matière de développement de l'économie locale mais aussi solidaire.

L'effort d'économie concerne l'ensemble des acteurs de la vie publique et en particulier les collectivités locales, avec notamment une baisse conséquente des fonds de concours.

L'exécutif, responsable de la politique budgétaire de notre collectivité avait fixé des objectifs d'équilibres économiques sur la mandature, que le budget primitif de 2021 se devra de respecter.

Il en va principalement de maintenir, en priorité, nos investissements sur les réseaux électriques, de limiter les charges de fonctionnement et définir nos priorités.

Cette maîtrise budgétaire se veut au service de nos communes puisqu'elle permet de dégager des marges financières et donc d'améliorer le service public d'énergie pour l'ensemble de nos collectivités et de nos concitoyens.

A l'issue de cette présentation, qui s'est appuyée sur un rapport portant sur les orientations budgétaires, transmis aux délégués et annexé à la présente délibération, le comité syndical a engagé un large débat en fonction d'une réalité et de problématiques face auxquelles le SDET se doit d'agir avec responsabilité.

Le comité syndical a insisté sur les nouvelles orientations en tenant compte :

- 1) de la discussion de ce jour ;
- 2) de l'équilibre financier recherché dans le cadre d'une gestion rigoureuse
- 3) de la prise en compte des actions visant à :
 - Le contrôle régulier et précis de nos gestionnaires de réseau ;
 - La continuité des investissements dans le domaine des travaux d'électrification rurale et urbaine ;
 - La poursuite accrue de la rénovation du parc d'éclairage public transféré en cohésion avec une politique de maîtrise de l'énergie et de protection de l'environnement,
 - La confirmation de notre engagement dans la mobilité décarbonnée, multi-filière
 - Le développement de centrales de production d'électricité issues de la filière renouvelable
 - Le conseil aux communes et aux usagers sur les questions relatives à la précarité énergétique

Par ces échanges de vue, les membres du comité syndical confirment la tenue du débat d'orientations budgétaires et chargent le Président de concrétiser les propositions évoquées dans la présentation du budget primitif de l'exercice 2021.

Certifié conforme
A Albi, le 2 février 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose qu'à la suite des mouvements de personnel qui ont eu lieu dernièrement et des nécessités de recrutement qui s'imposent en terme de remplacement d'agent et d'évolution futures des activités professionnelles de la collectivité, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Président propose de fermer un poste de technicien principal de première classe à temps plein (poste vacant) et d'ouvrir un poste de technicien à temps plein.

Il propose également de fermer un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps plein (poste vacant) et d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps plein.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE** le Président à modifier le tableau des effectifs en conséquence

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 2 février 2020

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



TRANSITION ENERGETIQUE

4.1 – Convention de partenariat SDET - Pôle Territorial Albigeois Bastides « MOBELUSACTEURS »

Monsieur le Président expose que le Pôle Territorial Albigeois Bastides, dans le cadre de sa candidature à l'appel à projet de l'ADEME MOBELUSACTEURS 2020, souhaite mettre en place un programme d'actions sur la période 2021-2022 qui vise à mobiliser les élus sur les enjeux de la transition écologique.

Il ajoute que ce programme d'actions, constitué de conférences, retour d'expériences, visites de sites, création d'outils de communication et de sensibilisation, formations, cycles de documentaires et animations de terrain, s'adressent en priorité aux élus intercommunaux des 5 communautés de communes du PETR et aux acteurs et partenaires clés de la transition écologique du territoire incluant le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de se prononcer sur le projet convention entre le SDET et le Pôle Territorial Albigeois Bastides visant à définir les objectifs communs pour :

- Favoriser la compréhension et l'intégration globale et transversale des enjeux de la transition écologique (TE) pour les élus de l'Albigeois et des Bastides, et les acteurs clés du territoire.
- Développer la Transition Ecologique sur le territoire de l'Albigeois et des Bastides et y renforcer la participation et l'implication des élus et des acteurs clés du territoire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté :

- **AUTORISE** le Président à signer et à exécuter ladite convention de partenariat entre le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn et le Pôle Territorial Albigeois Bastides

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 2 février 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



4.2 - Demandes de subvention pour les missions liées à la transition énergétique

Le SDET a mené en 2020 une étude de recensement du potentiel hydroélectrique des seuils existants. Une dizaine de seuils ont été relevés, dont certains sur un foncier communal. L'approfondissement des études sur ces différents seuils nécessitera de missionner le bureau d'études sélectionné pour des études de faisabilité.

La région Occitanie apporte un concours à ces études de faisabilité.

Il est proposé d'autoriser le président à solliciter auprès du conseil régional ces subventions.

Par ailleurs, dans la continuité du programme ACTEE 1, le SDET a répondu au programme ACTEE 2 qui vise à faciliter la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Le SDET s'est porté volontaire pour porter un groupement dans lequel sont inscrits les syndicats départementaux d'énergie du Lot et du Gers ainsi que les Communautés d'agglomération de l'Albigeois, de Castres-Mazamet et de Gaillac-Graulhet, les communautés de communes de Tarn Agout, des Monts d'Alban et du Villefrancois, et le PETR des Hautes Terres d'Oc. Ce groupement s'inscrit lui-même dans une initiative portée par l'Agence régionale de l'énergie et du Climat.

Enfin, le SDET a engagé un bureau d'études pour poursuivre les études engagées en phase faisabilité. L'objectif étant de renforcer l'accompagnement des collectivités en matière de d'installations photovoltaïques.

La présente délibération vise à permettre au président de solliciter des aides financières pour le financement de projets liés à la transition énergétique. Le président s'engage à informer le conseil syndical en cas de sollicitation d'aides.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE

- **AUTORISE** le Président à solliciter toute aide financière en vue de mener à bien des études de faisabilité pour des centrales hydroélectriques ou tout autre moyen de production d'électricité renouvelable.
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute aide financière en vue de faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute aide financière en vue du déploiement d'infrastructure de recharge de véhicules.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 2 février 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

